



PRENDRE UN BATEAU AU CNSL

Préambule

Le CNSL rassemble des adhérents qui aiment naviguer ; une des priorités du club est donc que ces adhérents puissent le faire ! Pour cela, plusieurs conditions sont indispensables :

- si l'on veut qu'il y ait des participants, il faut leur donner envie de venir ;
- pour qu'ils restent, il est nécessaire de naviguer en toute sécurité ;
- justement, au CNSL, il y a des bateaux qui ne demandent qu'à naviguer, encore faut-il qu'un certain nombre d'adhérents en connaissent le mode d'emploi ...

CONFIANCE - SECURITE - FORMATION - CONVIVIALITE ...
... sont les bases de l'activité du CNSL !

Les adhérents qui souhaitent prendre un bateau doivent toujours garder ces notions à l'esprit ...

Le certificat « CAMEMBERT » et ses modalités

Le CNSL a donc décidé d'élaborer un « certificat » qui a pour but de :

- laisser sortir les bateaux en sécurité en les confiant à des adhérents sachant naviguer ;
- se prévaloir de notre souci permanent de sécurité vis-à-vis des membres du CNSL ;
- faire le lien entre les gens capables de prendre les bateaux et ceux qui désirent naviguer.

Le parcours de qualification

Tout adhérent, qui a un minimum d'expérience, exprime son souhait de d'être candidat au conseil d'administration (CA). Le candidat s'engage à faire des sorties en flottille dans des conditions variées de lieu (mer et rivière, météo). Un adhérent peut être sollicité par des encadrants déjà certifiés du CNSL.

Les savoir-faire nécessaires (page suivante) sont évalués lors de navigations au cours desquelles le Bosco et les Camembert présents pourront évaluer :

- les connaissances nautiques du candidat ;
- sa capacité à gérer les problèmes rencontrés lors des navigations en voile-aviron et, plus particulièrement, ceux relatifs à la sécurité des personnes embarquées.

La certification

La labellisation est faite en CA sur la base des retours par les encadrants.

Le CA peut invalider un certificat en cas de manquement grave, notamment à la sécurité.

La présence à la réunion annuelle des Camembert est obligatoire, sauf en cas d'impossibilité signalée.

La mise en place de ce certificat se veut une incitation à naviguer, n'hésitez pas !

Qualification CAMEMBERT

*Certificat d'Aptitude à Mener un Equipage et à Manœuvrer un Bateau
sous l'Entière Responsabilité du Titulaire*

SAVOIR-FAIRE ESTIMÉS NÉCESSAIRES**A- Lors des sorties**Départ du local :

Prise du bulletin météo
Bateau complet et arrimé
Matériel de sécurité (y compris brassières de sauvetage) complet et vérifié
Remorque attelée (y compris feux et plaque)

Transport par la route :

Conduite adaptée à la traction
Manœuvres de stationnement et marche arrière
Mise à l'eau et remontée du bateau

Navigation :

Départ à la voile
Mise en place du gréement
Navigation au près, navigation au compas (maintien du cap)
Virements de bord (vent debout et vent arrière)
Prise de ris
Manœuvre de l'homme à la mer
Prises de coffre, de quai et amarrage
Tracé d'une route

Retour :

Rangement et séchage du matériel, livre de bord

B- Lors des sorties d'évaluationMétéo :

Connaissances de bases (force du vent, passage d'une perturbation, fronts, grains)

Navigation :

Lecture de carte, marées, courants
Balisage (latéral, cardinal) et priorités
Réglementation : zone de navigation des Seils

Sécurité :

Port des brassières de sécurité (Equipement Individuel de Flottabilité)
Anticipation (grain, abordage, renverse de courant, fatigue, ...)
Conduites d'urgence à tenir en cas de problème (dessalage, chute à la mer, blessure, ...)
Prévention des risques liés aux conditions météos (chaleur, froid, ...)

Gestion de l'équipage :

Appréciation des limites de l'équipage
Niveau de communication à bord
Organisation, horaires, navigation en flotte
Gestion de la sécurité

C- à l'issue des sorties

Bilan avec convivialité



Le « contrat de confiance »

CITATION A L'ORDRE DU C.A.M.E.M.B.E.R.T.

*Certificat d'Aptitude à Mener un Equipage et à Manœuvrer un Bateau
sous l'Entière Responsabilité du Titulaire*

Je, soussigné....., président du CNSL,
autorise.....
à prendre la responsabilité des bateaux du CNSL.
Fait à, le.....

Le président, au nom du Conseil d'administration

Je, soussigné(e)..... m'engage à :

- respecter le règlement intérieur du CNSL concernant l'utilisation de ses bateaux,
- respecter les réglementations nautiques et/ou maritimes en vigueur dans la zone où je navigue,
- ne sortir que lorsque j'estime réunies toutes les conditions de sécurité,
- naviguer dans l'esprit de convivialité et de confiance du CNSL,
- participer à la réunion annuelle des titulaires de Camembert pour mise à jour des instructions de navigation,
- suivre et assister le BOSCO (chef de flottille) lors des sorties organisées par le CNSL.

Dans tous les cas, je navigue sous ma propre et entière responsabilité et reste donc maître de ma décision de faire sortir ou non le bateau dont j'ai la charge.

Fait à, le.....

L'adhérent,